



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 14 août 1964

à 15 h 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Point 39 de l'ordre du jour :	
Elections (<i>suite</i>)	
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	261
Point 44 de l'ordre du jour :	
Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (<i>reprise des débats de la 1332^e séance et fin</i>)	
Rapport du Comité de coordination	261
Point 14 de l'ordre du jour :	
Développement des ressources naturelles (<i>reprise des débats de la 1342^e séance et fin</i>)	
a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques	
b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie	
c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles	
Rapport du Comité économique	261
Point 25 de l'ordre du jour :	
Question des procédures à suivre pour reviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève le 19 septembre 1949	
Rapport du Comité économique	262

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Canada, Cuba, Espagne, Irlande, Israël, Pakistan, Roumanie, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

En l'absence du Président, M. Chanderli (Algérie), second vice-président, prend la présidence.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (*suite*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (E/L.1062 et Add. 1 à 3)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire dix membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés</i>	17
<i>Bulletins valables</i>	17
<i>Majorité requise</i>	9

Nombre de voix obtenues

Belgique	17
Chili	17
Inde	17
Canada	14
République fédérale d'Allemagne	14
Yougoslavie	14
Equateur	13
Pakistan	13
Israël	12
Maroc	10
Bulgarie	6
Italie	6
Ceylan	5
Irak	1

Ayant obtenu la majorité requise, la Belgique, le Canada, le Chili, l'Equateur, l'Inde, Israël, le Maroc, le Pakistan, la République fédérale d'Allemagne et la Yougoslavie sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (*reprise des débats de la 1332^e séance et fin*)

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/3973)

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 6 du rapport du Comité de coordination (E/3973).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement des ressources naturelles

(*reprise des débats de la 1342^e séance et fin*)

a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques

- b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie
c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3975)

3. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à se prononcer sur les projets de résolutions I à IV contenus dans le paragraphe 14 du rapport du Comité économique (E/3975).

I. DESSALEMENT DE L'EAU

4. M. RENAUD (France) rappelle que, au Comité économique (347^e séance), la délégation française a émis des réserves au sujet des premier et troisième alinéas du préambule du projet de résolution, car elle ne peut prendre acte d'une étude dont elle ignore le contenu, et ne peut noter avec satisfaction l'entente intervenue entre les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, les informations qu'elle possède à ce sujet étant trop fragmentaires. Il demande que ces réserves figurent dans le rapport du Comité économique au Conseil.

5. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat ne manquera pas de prendre note des réserves formulées par le représentant de la France.

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.

II. NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE

6. M. RENAUD (France) propose d'ajouter, entre le dernier considérant et le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'alinéa suivant: « *Tenant compte des vues en la matière du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement* ».

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, cet amendement est adopté.

7. M. ZAMAN (Inde) explique qu'il s'est abstenu lors du vote sur l'amendement parce qu'il estime que les projets de résolutions adoptés par le Comité économique,

où tous les membres du Conseil sont représentés, ne doivent pas être modifiés par le Conseil.

8. M. CISS (Sénégal) explique qu'il s'est abstenu pour les mêmes raisons.

A l'unanimité, le projet de résolution II, tel qu'il a été modifié, est adopté.

III. RESSOURCES NON AGRICOLES

A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.

IV. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Question des procédures à suivre pour réviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève le 19 septembre 1949 (E/3883; E/L.1058)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3977)

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique (E/3977) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 6 de ce rapport.

10. M. ZADOTTI (Italie) constate que, selon le paragraphe 5 du rapport, la délégation italienne se serait jointe aux auteurs du projet de résolution. En réalité, elle ne l'a pas fait, mais elle acceptera volontiers de compter parmi les auteurs.

11. M. KOLB (Autriche) déclare que les auteurs du projet de résolution acceptent volontiers que la délégation italienne se joigne à eux.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 16 h 20.